



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° *0095* /CAB.MIN/MINES/01/2012  
DU ...*03*...*MAR*...*2012*. PORTANT DESIGNATION ET CONFIRMATION  
DES EXPERTS DE LA DIRECTION D'ETUDES ET PLANIFICATION  
DU MINISTERE DES MINES**

---

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement son article 93 ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 08/73 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> B point 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° MIN/PLARECO/007/AL/SD/2000 du 03 novembre 2000 portant mise en place d'un mécanisme de coordination des structures d'Etudes et de Planification, notamment son article 10 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° CAB.MIN/FP/MK/Kit/1109/2001 du 07 septembre 2001 ayant trait aux nouvelles définitions et structures d'une Direction d'Etudes et de Planification « DEP » ;

*Le Ministre*

Considérant la lettre n° 955/CAB.MIN/PL/SG/COSEP/2008 du 22 mai 2008 de Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan ;

Considérant la note explicative du 08 novembre 2010 de Messieurs les Secrétaires Généraux à la Fonction Publique, chargé du personnel Actif et au Plan à l'attention de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de prestation de la structure d'Études et de Planification au sein du Ministère des Mines;

Vu la nécessité et l'urgence ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Sont désignés et confirmés Experts de la Direction d'Études et Planification du Ministère des Mines, les Agents et Fonctionnaires de l'Administration Publique identifiés comme suit :

N°	Noms et Post-noms	Matricule	Grade	Service	Fonction
<b>I. Hors Cadres</b>					
01	Pascal MUHINDO SONGE LUYEYE	290.618	110	Secrétariat Général	Secrétaire Général
02	Grégoire MBUANGI PHOBA	450.670	120	Secrétariat Général	Chef de Division Unique
03	KINGOMBE MATEO	575.365	140	Secrétariat Général	Secrétaire
<b>II. Experts</b>					
04	MBOMA ZUABISALA	342.348	120	Coordination et Suivi des activités des Etudes, Supervision, gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la Direction, exécution des tâches de sa cellule respective	Coordonnateur (Directeur)/ Expert

*Le Ministre*

N°	Noms et Post-noms	Matricule	Grade	Service	Fonction
05	TSHISWAKA KANYINDA	127.009	130	Coordination Adjoint, assiste le Coordonnateur dans la préparation des dossiers techniques. Représente le Service en cas d'empêchement du Coordonnateur. 1 <sup>er</sup> Cellule : Etudes et analyses sectorielles.	Chef de Division/Expert
06	NGOY YAMASHIBA	480.207	140	Secrétaire informaticien	Chef de Bureau/Expert
07	LAVU GERE TULA	725.158	220	Rédaction et saisie des textes	ATB2/Expert
08	NZUMBA WASOLUA	472.225	210	Chargé de Courriers	ATB1
09	MISENGA OKAMBA	487.888	330	Entretien des locaux, distribution des courriers	Agent auxiliaire de 1 <sup>ère</sup> classe
10	KAPINGA SOMBA MANYA	125.550	210	3 <sup>ème</sup> Cellule : Analyse et Evaluation des projets	ATB1/Expert
11	MAKASHI MBUYI	480.208	140	Chargé des réalisations des études	Chef de Bureau/Expert à la 1 <sup>ère</sup> Cellule
12	TSHILULU KAMBA	472.693	140	Spécialiste des questions du secteur, chargé des formulations et d'identification des thèmes et des problématiques	Chef de Bureau/Expert à la 1 <sup>ère</sup> Cellule
13	KANKONDE KANKOLONGO	169.685	130	2 <sup>ème</sup> Cellule : Planification stratégique et statistique	Chef de Division/Expert
14	MULAMBA N'SOKOLA	480.357	140	Chargé des techniques d'enquêtes et interprétations statistiques	Chef de Bureau/Expert à la 2 <sup>ème</sup> Cellule
15	MUZUNGU Firmin	499.706	210	Chargé de conception des programmes et plans d'actions	ATB1/Expert à la 3 <sup>ème</sup> Cellule

*Le Ministre*

N°	Noms et Post-noms	Matricule	Grade	Service	Fonction
16	OLULU OMASUMBU	482.351	140	Chargé d'analyses des projets du secteur (analyse des projets)	Chef de Bureau/Expert à la 3 <sup>ème</sup> Cellule
17	MUTSIANYI KWENGANI	575.165	220	Chargé d'évaluation des coûts des projets, études de faisabilité	ATB2 à la 3 <sup>ème</sup> Cellule

**Article 2 :**

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 03 MAR 2012

**Martin KABWELULU**

